

ÉDUCATION : les limites des financements alloués aux pays partenaires

Observatoire des **financements de
la France à l'éducation** dans les
pays partenaires avec un focus sur
la coopération éducative au
Burkina Faso

Edition 2022

PARTIE 1 ANALYSE : les financements de la France à l'éducation dans les pays partenaires

06 Financement bilatéral de l'éducation

Financements multilatéraux de l'éducation **16**

18 Financement humanitaire de l'éducation

PARTIE 2 ETUDE DE CAS : la coopération éducative de la France au Burkina Faso

Focus sur les interventions de l'Agence Française de Développement et de l'ambassade de France **21**

24 Les enjeux de la coopération éducative de la France au Burkina Faso

La valeur ajoutée de la coopération éducative de la France au Burkina Faso **26**

ANALYSE :
les financements de la France
à l'éducation dans les pays
partenaires



La 8ème édition de l'Observatoire de la Coalition Éducation paraît après deux années de pandémie. La loi sur la politique de développement solidaire de la France a été adoptée unanimement par le Parlement en août 2021. Cette loi s'inscrit dans la continuité de celle de 2014. Plus programmatique, elle consacre enfin d'ici 2025 l'objectif des 0,7% de la richesse nationale à l'aide publique au développement (APD). C'est une avancée, mais pas à la hauteur des enjeux.

Alors que la nouvelle année scolaire commence dans de nombreuses régions du monde, de nouvelles données de l'UNESCO montrent que **244 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 18 ans dans le monde ne sont toujours pas scolarisés¹**.

Au regard de la situation éducative alarmante, la **Coalition Éducation appelle à maintenir l'éducation dans les priorités de la politique de coopération de la France** pour atteindre l'Objectif de développement durable dédié à l'Éducation d'ici 2030.

Si la Coalition Éducation salue la hausse des montants d'aide à l'éducation via l'Agence Française de Développement (AFD), celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une hausse générale de l'APD, et non une hausse spécifique pour l'éducation.

La Coalition Éducation **dénonce encore la comptabilisation de dépenses qui ne devraient pas relever de l'APD éducation** et qui, pourtant, représentent 76,5% des montants déclarés en 2020. Les bourses et les frais d'écolage (63,8%), les subventions aux établissements scolaires français à l'étranger (9,1%) et le financement du système éducatif de Wallis-et-Futuna (3,6%) ne devraient en aucun cas relever de l'APD éducation. La France est un des rares pays du Comité d'aide au développement (CAD) à déclarer autant de bourses et de frais d'écolages en proportion de son APD (64%).

Concernant la répartition géographique, **la priorisation de l'Afrique subsaharienne n'est toujours pas mise en œuvre à la hauteur des besoins éducatifs**. Le rééquilibrage vers l'éducation de base est à poursuivre. La participation de la France reste insuffisante pour atteindre l'ODD Éducation.

Du côté de l'aide multilatérale à l'éducation, le suivi est plus difficile. La Coalition Éducation s'est concentrée sur deux fonds multilatéraux spécifiquement dédiés à l'éducation : le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) et Education Cannot Wait (ECW). L'engagement de la France, renouvelé mais sans progression, ne prend pas suffisamment en compte les besoins éducatifs accentués.

Cette édition de l'Observatoire comporte plusieurs nouveautés. L'analyse détaillée des décaissements AFD pour une meilleure lisibilité sur le cœur de l'aide, ainsi que **l'analyse plus localisée et détaillée avec un focus sur la coopération éducative au Burkina Faso**.

Au Burkina Faso, la crise sécuritaire croissante cause la fermeture de plus de 16% des structures éducatives et affecte 685 000 élèves. Les besoins identifiés sont les suivants : renforcer la prise en compte du contexte local dans l'orientation des financements, adapter davantage les modalités de financement et de suivi des projets aux capacités locales et enfin renforcer les cadres de concertation et prises de décisions locales. L'Observatoire émet des recommandations pour une coopération qui réponde aux priorités en prenant en compte les partenaires locaux et notamment la société civile. Ce focus conforte les recommandations plus globales.

Enfin, **le manque de transparence concerne les fonds alloués par la France à l'éducation dans les budgets humanitaire et développement**. La Coalition Éducation salue la publication du Rapport annuel sur la politique de développement et de solidarité internationale de la France (2020-2022)², qui reflète l'effort de redevabilité de la France, mais attend la création et l'effectivité de « la commission d'évaluation, placée auprès de la Cour des comptes pour mieux mesurer les résultats et l'impact des projets menés dans les pays partenaires » comme cela est inscrit dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

La Coalition Éducation continue d'agir, notamment via la publication régulière de ses Observatoires, pour que l'éducation soit correctement financée et soutenue car le compte n'y est toujours pas.

Par **Alexandra Bojanic**, Secrétaire nationale, SNUipp-FSU, membre du COPIL de la Coalition Éducation



¹ www.unesco.org/gem-report/en/articles/244m-children-wont-start-new-school-year

² Rapport du Gouvernement au Parlement

Recommandations

- 01 La France doit augmenter progressivement et de manière constante les financements humanitaires alloués à l'éducation pour tendre vers les engagements européens de 10% de l'aide humanitaire à l'éducation.

- 02 Les bourses et frais d'écolages ne bénéficiant pas aux 19 pays prioritaires, les subventions aux établissements scolaires français à l'étranger et les coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna ne doivent pas être comptabilisés dans l'APD éducation.

- 03 La France doit tenir les engagements pris dans la LOP-DSLIM d'« allouer aux pays prioritaires la moitié de l'aide projet mise en œuvre par l'État, dont un tiers sur les pays du G5 Sahel et les deux tiers des subventions mises en œuvres par l'AFD » et mettre la priorité sur l'éducation de base.

- 04 Compte tenu de l'augmentation de l'APD pour atteindre les 0,7% du RNB d'ici à 2025, les montants additionnels pour l'APD Education doivent être essentiellement consacrés à l'éducation de base dans les pays d'Afrique subsaharienne, et notamment les pays prioritaires, sous forme de subventions.

- 05 L'APD dédiée aux services sociaux de base, dont la santé, l'éducation, l'Eau, Assainissement et Hygiène et la protection sociale doit être renforcée pour atteindre à minima 50% de l'APD.

- 06 La Coalition Éducation, relai français de la Campagne Mondiale pour l'Education, s'inscrit dans les recommandations internationales appelant les États à financer l'éducation à hauteur de 20% des dépenses publiques, en veillant à la justice fiscale pour augmenter les ressources domestiques ; et appelant les pays donateurs à atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'APD, dont 20 % consacrés à l'éducation.

- 07 L'AFD doit tenir les engagements pris dans la LOP-DSLIM de « concentrer deux tiers de ses subventions sur les pays prioritaires de l'aide publique au développement » et renforcer le continuum éducatif dès le plus jeune âge en accompagnant les transitions.

- 08 La France doit poursuivre son engagement financier et politique dans le Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

- 09 La France doit assurer que ces contributions représentent des financements additionnels aux montants d'aides bilatérales ou multilatérales déjà engagées ou annoncées, et en aucun cas une substitution. Elle doit assurer une cohérence et complémentarité des aides bilatérales et multilatérales à l'éducation et tendre progressivement vers 70% pour le bilatéral et 30% pour le multilatéral.

- 10 L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes en situation de crise doit être amplifié, notamment à travers une contribution de 40 millions USD au fonds Education Cannot Wait (ECW) pour la période 2022-2025, dont la moitié fléchée sur le Sahel.

Financement bilatéral de l'éducation

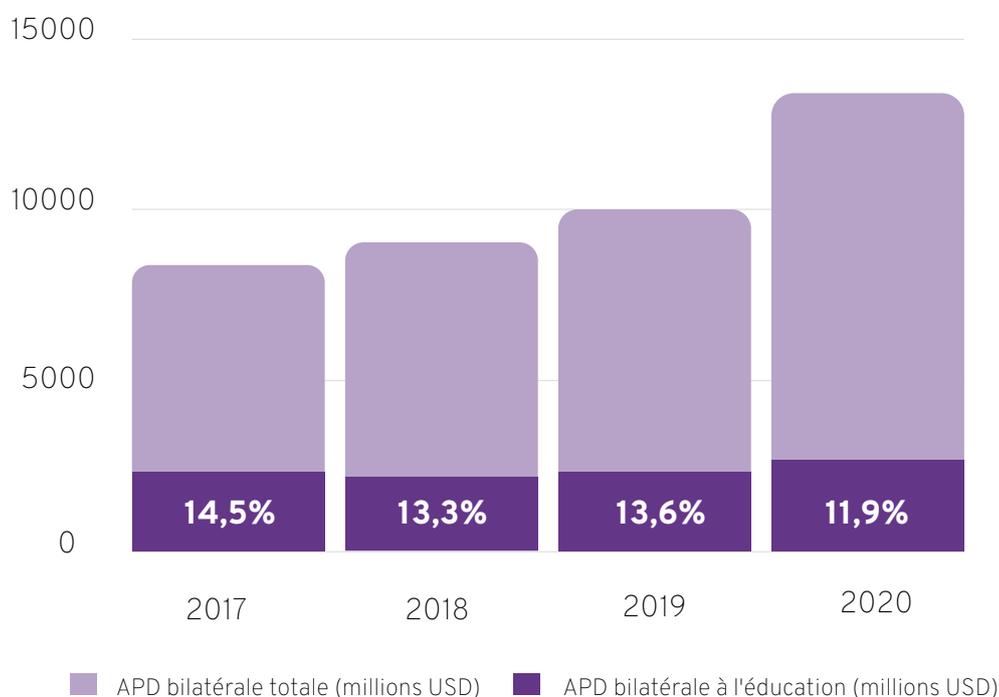
76% des montants encore gonflés par des dépenses contestables

L'aide bilatérale de la France à l'éducation a augmenté de 17,5% depuis le début du premier quinquennat du Président Emmanuel Macron (2017-2022). Mais celle-ci reste en partie liée à la hausse des crédits alloués aux écoles, aux bourses et à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (+ 181M\$ entre 2019 et 2020), bien que l'aide à l'éducation transitant par l'AFD ait augmenté également en volume.

Cette augmentation reste moins rapide que la hausse globale de l'APD : **la part de l'éducation dans le total de l'aide a diminué**, passant de



Évolution de l'APD éducation de la France



Les chiffres de l'APD éducation de la France restent biaisés par la comptabilisation de 3 types de dépenses, qui représentent 76,5% de l'APD éducation déclarée en 2020 :

- ➔ 992,9 millions USD de bourses et frais d'écolages des étudiants étrangers en France (soit 63,8% de l'APD éducation)
- ➔ 141,7 millions USD de subventions aux établissements scolaires français à l'étranger (soit 9,1% de l'APD éducation)
- ➔ 56,3 millions USD de coûts du système éducatif à Wallis-et-Futuna (soit 3,6% de l'APD éducation)

Cette aide à l'éducation, comptabilisée au titre de l'APD, ne sort en réalité pas de France !

La Coalition Éducation ne conteste pas les bourses et l'accueil d'étudiant·e·s étranger·e·s en France (cela relève du droit à l'éducation), mais la comptabilisation au titre de l'APD de montants ne répondant pas aux objectifs de la politique de coopération internationale de la France³, et, qui plus est, ne bénéficiant pas aux pays dont les besoins éducatifs sont les plus importants.

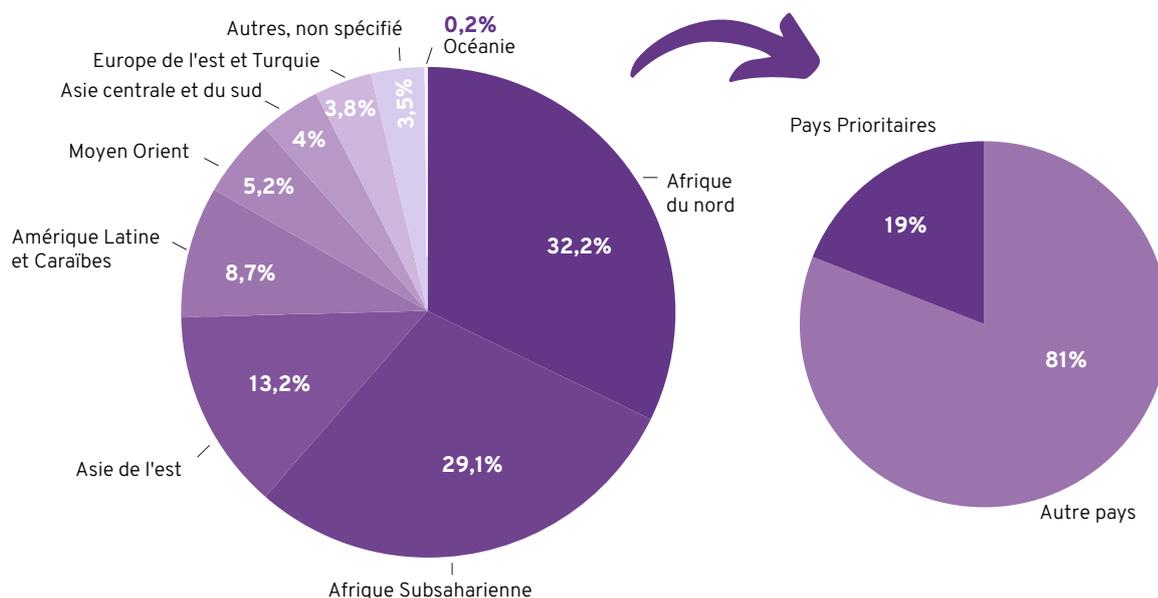
FOCUS

La France : un des rares pays du CAD à déclarer autant de bourses et de frais d'écolages dans l'APD et avec pour principaux bénéficiaires : le Maroc, l'Algérie et la Chine

- ➔ La France fait partie du top 3 des pays déclarant le plus de bourses et de frais d'écolages en proportion de son APD (64%) avec l'Autriche (84%) et la Nouvelle-Zélande (67%)
- ➔ 13 pays ont choisi de déclarer uniquement des bourses, mais pas les frais d'écolage : Belgique, Canada, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Japon, Corée du Sud, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Suède, Suisse, Royaume-Uni
- ➔ 5 pays ont choisi de ne déclarer ni bourses ni écolages : Australie, Finlande, Grèce, Islande, USA

Les bourses et les frais écolages comptabilisés par la France dans son APD sont largement dirigés vers des pays émergents et ne bénéficient pas aux pays prioritaires de l'aide. **Le Maroc, l'Algérie et la Chine reçoivent plus du tiers des bourses et des frais d'écolages** de la France (35% soit 352 M\$) alors que **seuls 29% bénéficient à l'Afrique subsaharienne et 19% aux pays prioritaires.**

Répartition géographique des bourses et des frais d'écolages de la France



³ www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation_bgf_-_rapport_final_cle09a61f.pdf

Seulement 1/3 de l'aide projet éducation allouée à l'Afrique subsaharienne !

Les nouvelles estimations de l'UNESCO⁴, montrent que l'Afrique subsaharienne reste la région qui compte le plus d'enfants et de jeunes non scolarisés, avec un total de 98 millions d'enfants. C'est également la seule région où ce nombre est en augmentation : les taux de non-scolarisation diminuent plus lentement que le taux de croissance de la population d'âge scolaire.

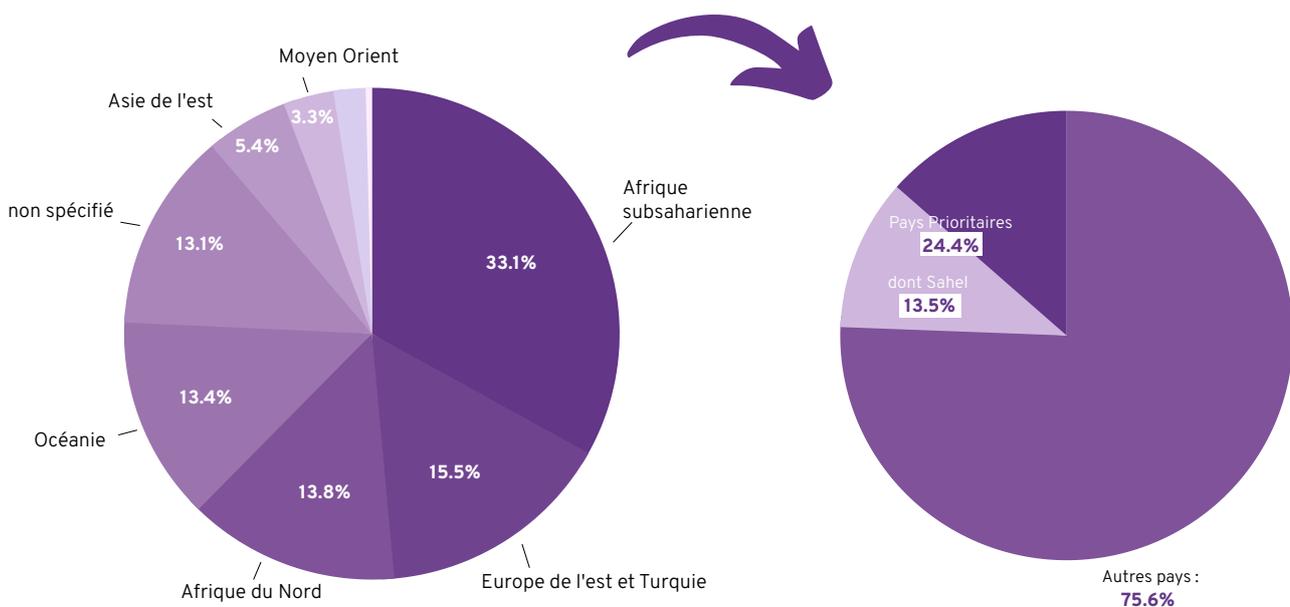


Rappel des engagements inscrits dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

« Ces moyens renforcés sont concentrés sur les 19 pays prioritaires, qui bénéficieront de la moitié de l'aide projet mise en œuvre par l'Etat, dont un tiers sera concentré sur les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), et des deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD. La France articule sa politique de développement autour des cinq grandes priorités que sont le climat et la biodiversité, la santé, l'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les fragilités. »

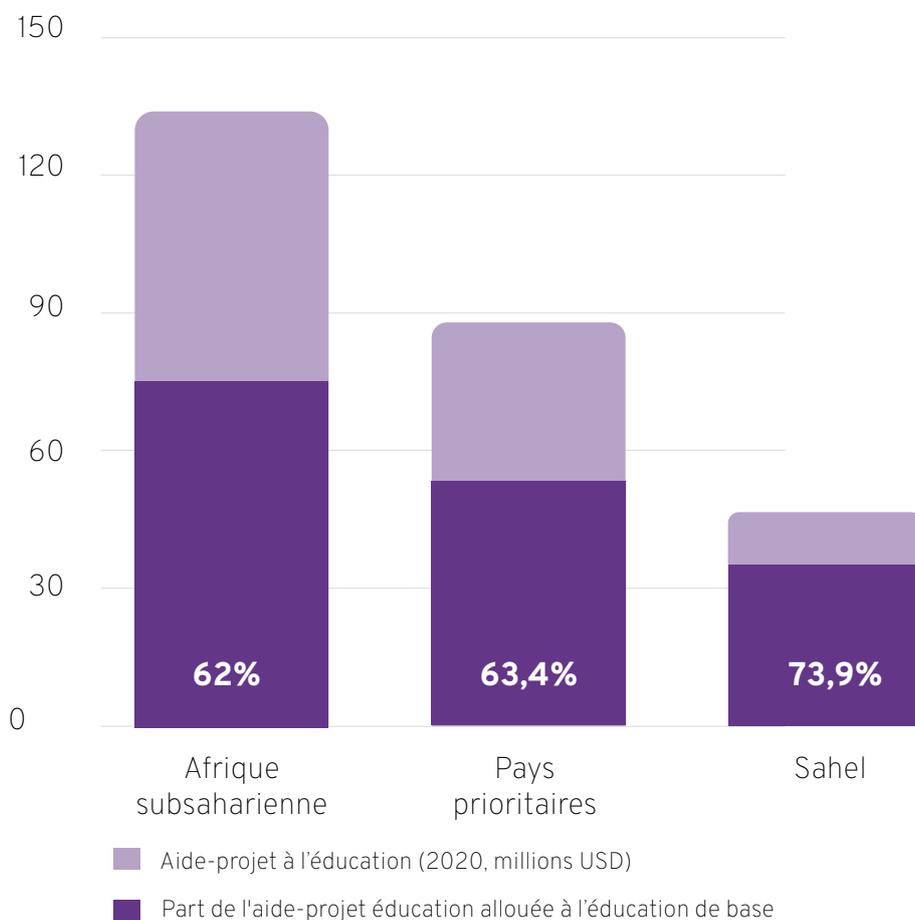
La comptabilisation des bourses et écolages faussant la répartition géographique de l'aide, les deux graphiques ci-dessous se concentrent sur l'aide de type projet

Répartition géographique de l'aide projet bilatérale à l'éducation de la France



⁴ <https://www.unesco.org/gem-report/en/articles/244m-children-wont-start-new-school-year>

Part de l'aide projet allouée à l'éducation de base

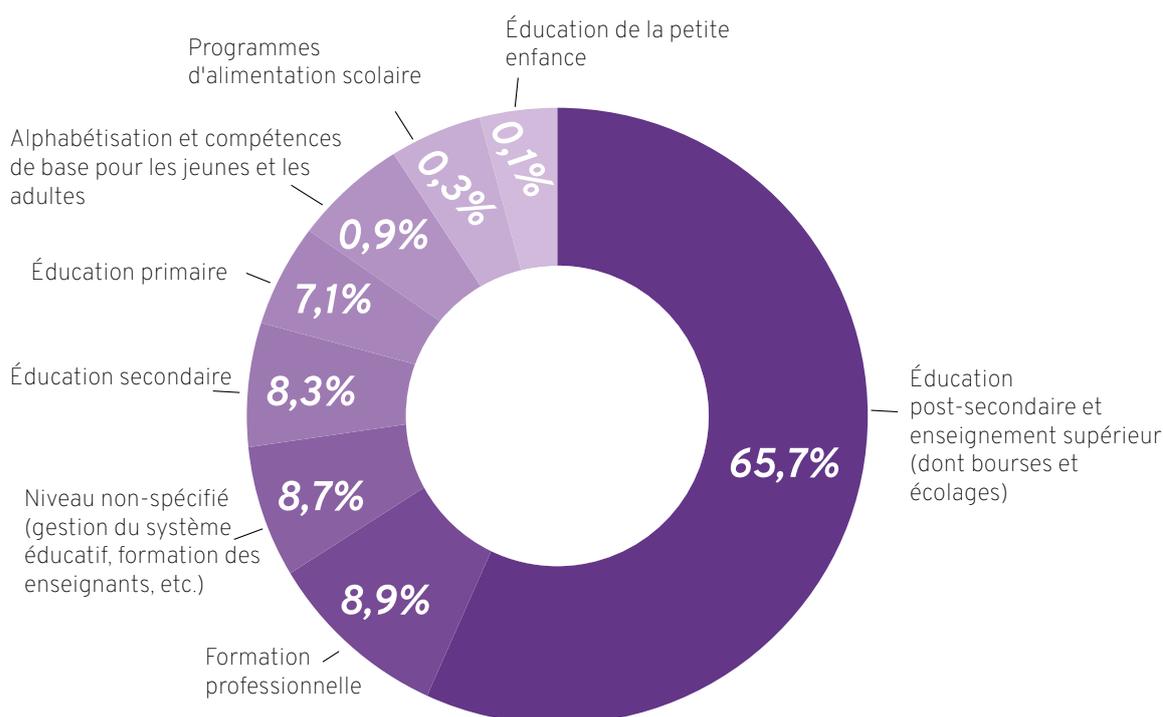


Moins de 20% du total des financements éducation alloué à l'éducation de base

Depuis 2017, la **part de l'APD éducation allouée à l'éducation de base a progressé** : de 13,7% en 2017 (soit 180,8 millions USD) à 17,9% en 2020 (soit 278,5 millions USD). Cependant, la part de l'aide de la France à l'éducation de base **reste insuffisante à l'aune de son importance pour le continuum éducatif et l'atteinte des ODD, et bien en deçà de celles d'autres pays donateurs.**

L'éducation de base se déroule dans différents environnements (formel, non formel et informel) et **visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux.**⁵ Elle recoupe dans une très large mesure le concept d'« éducation fondamentale ». En dépit des progrès réalisés à l'échelle mondiale, **771 millions de jeunes et d'adultes ne savent toujours pas lire et écrire.**⁶

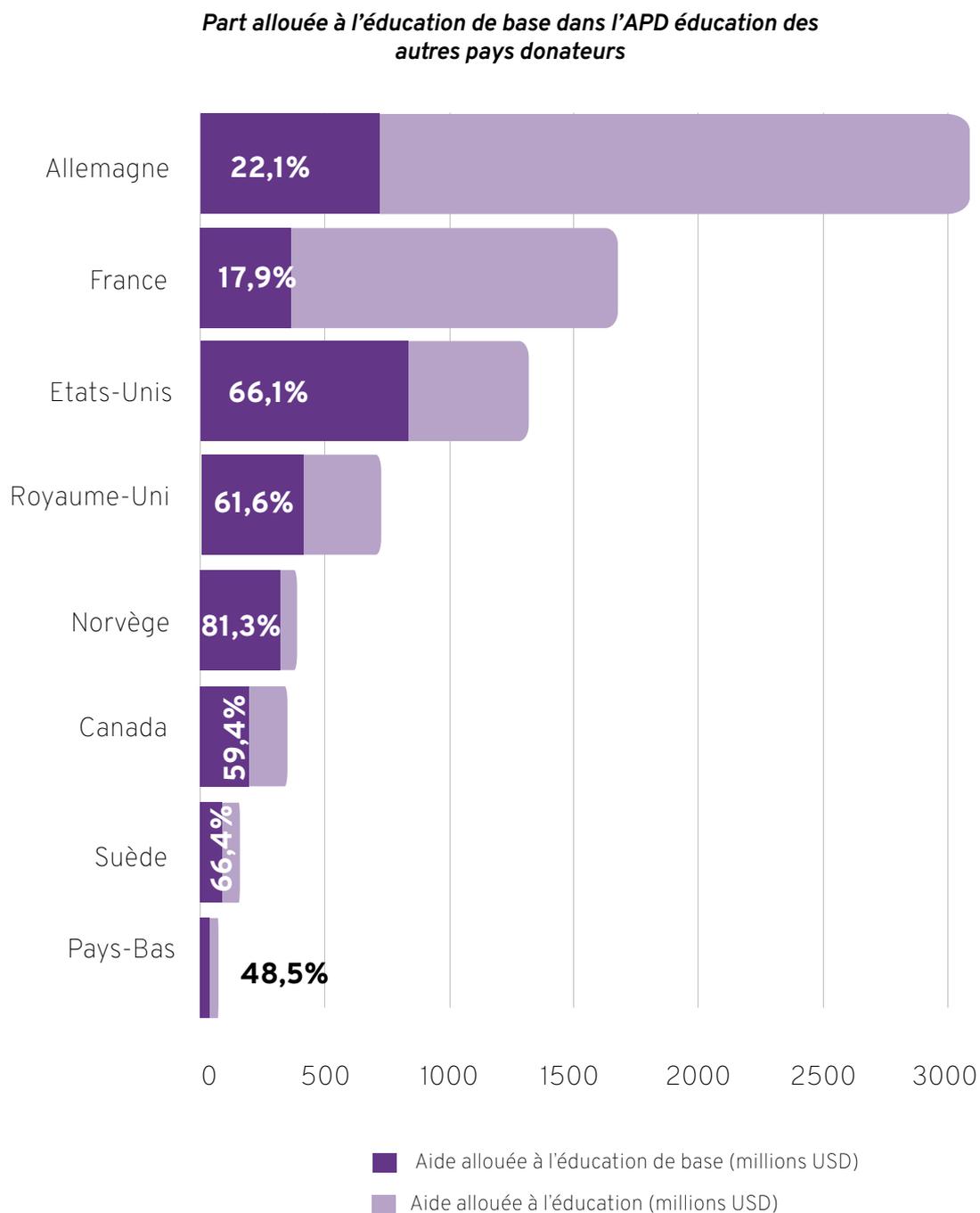
Répartition de l'aide bilatérale à l'éducation de la France entre les niveaux d'éducation



⁵ <https://learningportal.iiep.unesco.org/fr/glossary/education-de-base#:~:text=Ensemble%20d'activit%C3%A9s%20%C3%A9ducatives%20se,fondamentale%20%C2%BB%20qui%20avait%20cours%20pr%C3%A9c%C3%A9demment.>

⁶ www.unesco.org/fr/education/literacy

La France alloue une part bien moins importante à l'éducation de base que les autres pays donateurs.



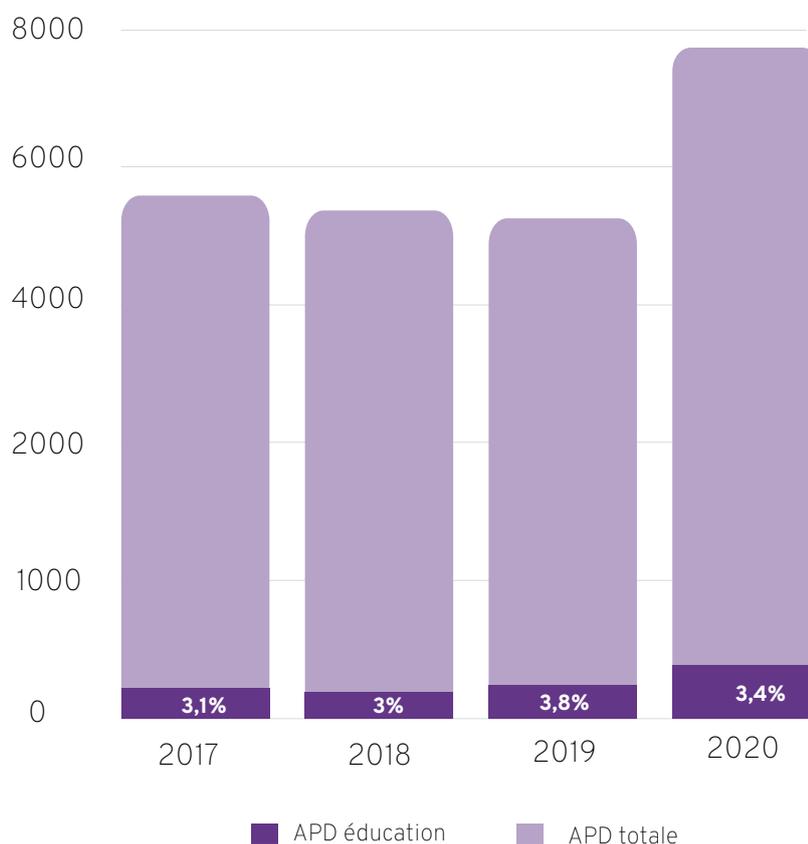
FOCUS

AFD : une hausse des financements éducation inscrite dans une augmentation globale de l'APD

Les chiffres de l'APD sont en partie faussés par la comptabilisation de montants contestés (cf partie I). Afin d'avoir une lisibilité de la répartition de l'APD éducation hors bourses et frais d'écolage, la Coalition Éducation propose une analyse des fonds transitant uniquement par l'AFD.

Les montants alloués au financement de l'éducation ont progressé depuis 2017, bien que cette courbe soit inscrite dans une augmentation globale de l'APD - pour atteindre les 0,55% du RNB d'ici 2022 - et **ne reflète pas forcément une priorisation spécifique de l'éducation (3,4% du budget AFD)**.

Évolution des montants de l'APD transitant par l'AFD, 2017-2020
(décaissements, millions USD)



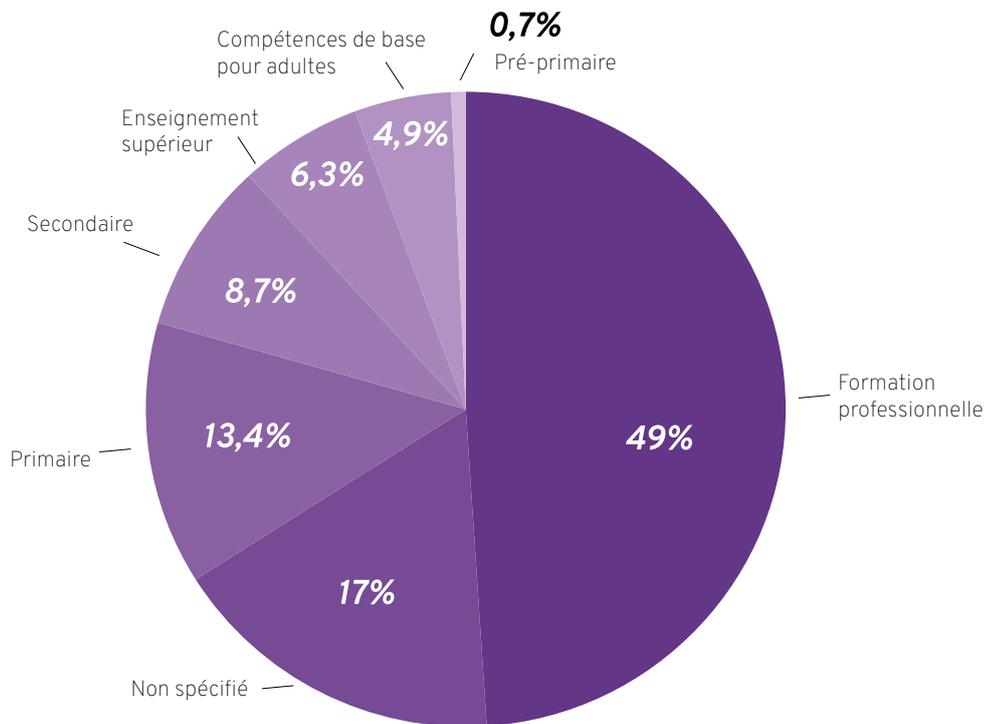
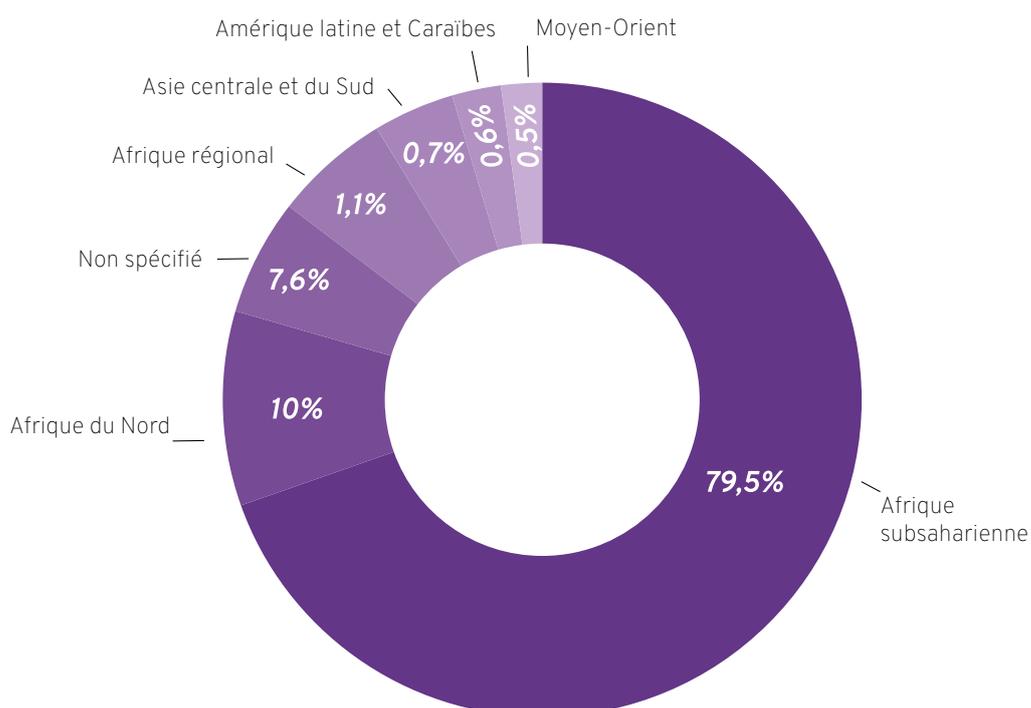
La Coalition Éducation constate des **engagements financiers AFD plutôt alignés avec les priorités sectorielles** : une priorisation de l'Afrique subsaharienne et une répartition assez équilibrée sur le continuum éducatif, notamment en Afrique subsaharienne et dans les pays prioritaires.

La Coalition Éducation salue la priorité accordée ainsi que les engagements pris par l'AFD en faveur de la formation, de l'insertion socio-économique et de l'employabilité des jeunes. Toutefois, elle rappelle que l'éducation est un droit et doit s'intégrer dans un continuum éducatif dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. La montée en compétences, la formation et l'insertion professionnelle par l'éducation sont des enjeux cruciaux, mais elles doivent consolider la visée émancipatrice de l'éducation.

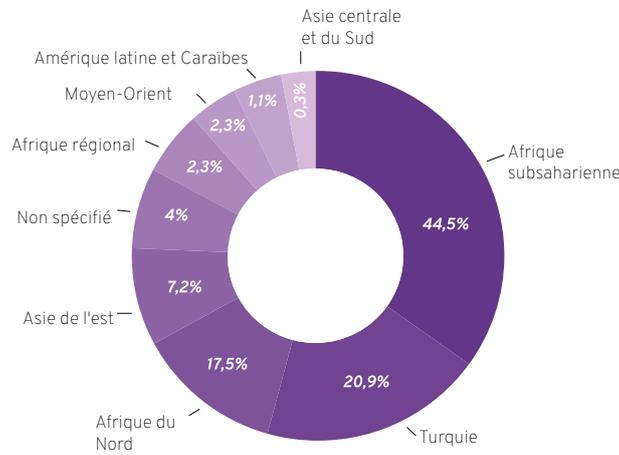
Répartition géographique de l'APD éducation transitant par l'AFD (M\$)

Les **montants alloués au pré-primaire restent largement insuffisants et les financements pour l'éducation de base (31,3% des fonds éducation transitant par l'AFD) gagneraient à être renforcés dans le budget éducation total de l'AFD** afin de répondre aux enjeux de financement des besoins éducatifs fondamentaux.

L'AFD met l'accent sur les pays prioritaires : 50% des fonds éducation de l'AFD y sont consacrés.

Répartition de l'APD éducation transitant par l'AFD par sous-secteurs (millions USD)*Répartition géographique de l'APD éducation de base transitant par l'AFD (millions USD)*

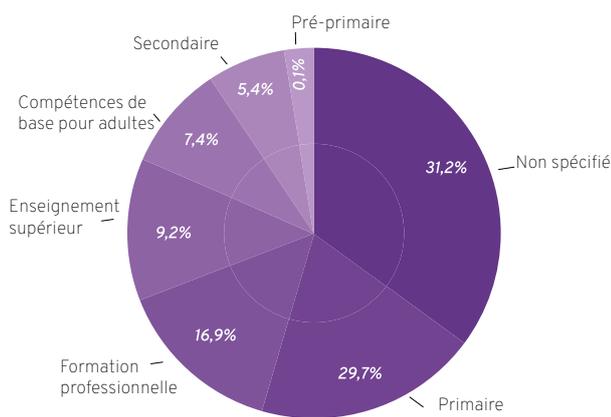
Répartition géographique de l'APD éducation transitant par l'AFD (millions USD)



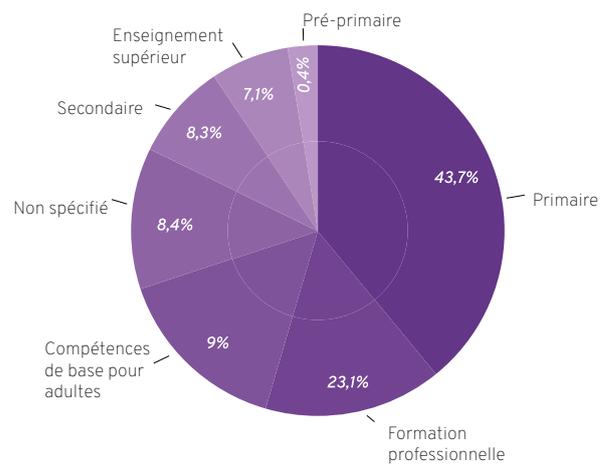
A quels sous-secteurs va l'aide aux pays prioritaires et à l'Afrique subsaharienne ?



Répartition sous-sectorielle de l'APD éducation transitant par l'AFD à destination de l'Afrique subsaharienne (millions USD)



Répartition sous-sectorielle de l'APD éducation transitant par l'AFD à destination des pays prioritaires (millions USD)





Rappel des engagements inscrits dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

« Deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD sont concentrés sur les 19 pays prioritaires.⁷ »

Notes :

- Les données présentées ici concernent des décaissements annuels, là où les bilans d'activité publiés⁸ par l'AFD se concentrent principalement sur les nouveaux engagements signés au cours d'une année. Ils complètent donc les données publiées par l'AFD. Par ailleurs, ils sont ici exprimés en dollars (monnaie de référence du CAD permettant la comparaison entre pays), là où les données AFD sont exprimées en euros.
- Les données présentées ici correspondent à l'aide bilatérale française. Outre cette aide bilatérale, l'AFD assure aussi la gestion déléguée de certains fonds du PME ou de l'UE qui relèvent de l'aide multilatérale et n'apparaissent donc pas ici.



© Dramane Sessouma/Action Education

⁷ Rapport annuel politique française de développement 2020 - 2022

⁸ www.afd.fr/fr/ressources/education-formation-emploi-bilan-activite-2020

Financements multilatéraux de l'éducation

L'aide multilatérale à l'éducation de la France a diminué, passant de 267,8 millions USD en 2019 à 224,5 millions d'USD en 2020. L'éducation occupe la 7ème place dans les secteurs financés par la France sur le multilatéral, avec une part avoisinant les 5% des financements annuels de la France, de manière stable. ⁹

« Au sein de ces financements multilatéraux, l'Union Européenne est, de loin, le premier bénéficiaire, puisqu'elle reçoit entre la moitié et les deux tiers des financements multilatéraux de la France pour l'éducation chaque année. Elle est suivie de la Banque Mondiale qui, elle, a vu une baisse nette de ses financements, passés de 105,2 millions d'USD en 2018 à 40,3 en 2020. Le Fonds africain de développement (FAD), UNRWA, l'OIF et l'UNESCO

viennent ensuite avec des financements qui varient de 5 À 10 millions d'USD par an par institution. » selon le Bilan de l'action extérieure de la France en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion, juin 2022. La France a aussi renforcé son engagement auprès du Programme alimentaire mondial (PAM), en rejoignant la Coalition pour l'alimentation scolaire.

En raison du caractère multisectoriel de ces fonds, la part des contributions de la France allouée à l'éducation est difficile à suivre et ne peut qu'être « estimée » (les contributions faites par la France ne sont pas « fléchées » vers l'éducation). L'Observatoire se concentre donc sur les deux fonds multilatéraux spécifiquement dédiés à l'éducation.

PME : Un statut quo insuffisant

Lors de la Conférence de financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) - tenue en juillet 2021 - la France a annoncé une contribution de 333 millions d'euro pour la période 2021-2025, dont 50% dirigés vers l'éducation des filles. Un montant proportionnel à la contribution précédente de 200 millions d'euro, annoncée en 2018 pour trois ans.

Si la Coalition Éducation constate l'engagement renouvelé de la France, ce statu quo reste insuffisant. **Nous regrettons que l'engagement de la France dans le PME n'ait pas pris en compte les besoins éducatifs aggravés, entre autres, par la pandémie de Covid-19.**

Le PME vise à collecter au moins 5 milliards USD sur 5 ans pour aider 90 pays et territoires où vivent plus de 80 % des enfants non scolarisés dans le monde.

Les 10 principaux contributeurs au PME sur la période 2021-2025 sauf exceptions indiquées¹⁰

Contributeurs	Engagements (millions USD)	% de la contribution versée à date
Commission européenne (2021- 2027)	840,1	0%
Royaume-Uni	600,3	0%
France	399,7	7,7 %
Etats-Unis (2021-2023)	305	73,8 %
Allemagne (2021-2026)	390,1	19,1 %
Canada	244,1	19,4 %
Norvège	217,7	37,6 %
Suède (2021-2024)	141,8	24,5 %
Australie	137	21,1%

Contributeurs / Engagements (millions USD) / % de la contribution versée à date¹¹

⁹ Bilan de l'action extérieure de la France en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion

¹⁰ www.globalpartnership.org/content/donor-contributions-gpe

¹¹ juillet 2022

ECW : la France doit être à la hauteur des enjeux

La France a versé une contribution de 4 millions d'euros au fonds Education Cannot Wait (ECW) dont 2 millions orientés sur le Liban et 2 millions vers le Sahel - pour l'année 2021 et annoncé une contribution de 4 millions d'euros pour 2022.

La Coalition Éducation constate un engagement renouvelé de la France dans ECW sur l'année 2022. Toutefois, le montant reste bien en deçà des besoins éducatifs en situations de crise et du leadership affiché de la France sur ces enjeux.

Le fonds Education Cannot Wait a lancé une campagne de mobilisation des ressources en vue de la Conférence de haut niveau sur le financement de l'éducation qui se tiendra les 16 et 17 février 2023 à Genève. ECW **appelle à un financement de 1,5 milliard USD du fonds** afin de contribuer à garantir une éducation de qualité, sûre et inclusive aux millions de filles et de garçons vivant dans plus de 42 pays touchés par la crise

La conférence est organisée conjointement par ECW et la Suisse, et co-organisée par **l'Allemagne, le Niger, la Norvège et le Sud-Soudan.**

Principaux contributeurs à ECW depuis 2019¹²

Contributeurs	Engagements (millions USD)	% de la contribution versée à date
Royaume-Uni	121,09	83%
Allemagne	105,7	71%
Etats-Unis	79,3	96%
Norvège	61	100%
Danemark	46,9	100%
Canada	46,7	100%
Suède	20,9	100%
Pays-Bas	17,2	94%
Suisse	15,7	87%
Commission européenne	13,9	100%
Irlande	13,4	100%
France	9	56%

Contributeurs / Engagements depuis 2019 (millions USD) / % de la contribution versée à date¹³

¹² www.educationcannotwait.org/about-us/our-partners/our-donors

¹³ Juillet 2022

Financement humanitaire de l'éducation

L'urgence d'agir

Selon la seule source de données accessibles sur les financements humanitaires¹⁴, **l'éducation représente à peine 1.6 % de l'aide humanitaire de la France en 2021**, alors qu'elle s'est élevée à **6,48 % en 2020** et 3,4% en 2019 et 1,8% en 2018.

Cette contribution est largement insuffisante, alors que les nouvelles estimations mondiales alarmantes annoncent que **l'éducation de 222 millions d'enfants et d'adolescent.e.s en situation de crises est affectée**. Soit près de trois fois plus qu'en 2016 (75 millions). Environ **78,2 millions d'entre eux** (54% de filles, 17% de personnes en situations de handicap, 16% de personnes déplacées de force) ne sont pas scolarisé.e.s, tandis que **119,6 millions n'atteignent pas le niveau minimum de compétences en lecture ou en mathématiques** dans les premières années d'études, bien qu'ils.elles soient scolarisés.

Qui plus est, cet engagement est nettement inférieur à celui du **Conseil de l'UE** qui a décidé en 2019 de **consacrer 10% de son aide humanitaire à l'éducation**¹⁵, contre 4% auparavant.

Bien que le financement de l'éducation en situations d'urgence ait augmenté au cours de la dernière décennie, il ne suit pas la croissance rapide des besoins financiers¹⁶. Selon l'ONU, **le secteur de l'éducation est gravement sous-financé, avec à peine 22 % des fonds demandés couverts en 2021**. L'éducation en situations d'urgence est encore trop souvent négligée et peu considérée comme un besoin vital.

L'éducation en situations de crise doit être plus que jamais au cœur des enjeux humanitaires et de développement, avec la COVID-19, les catastrophes climatiques, la crise afghane, le conflit ukrainien et les autres crises oubliées notamment au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et au Yémen, qui frappent de plein fouet les systèmes éducatifs les plus fragiles et menacent fortement la stabilité, le développement et la sécurité mondiale.



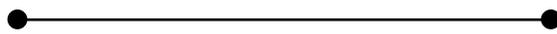
© A-E THION/Action Education

¹⁴ fts.unocha.org/donors/4314/summary/2022

¹⁵ ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/STATEMENT_22_446

¹⁶ www.coalition-education.fr/depotWeb/2022_EiE-Financing-in-the-Wake-of-COVID-19_Time-to-Reinvest-to-Meet-Growing-Needs-pdf.pdf

ETUDE DE CAS :
la coopération éducative
de la France au Burkina Faso



Introduction

ANCEFA, la Coalition Éducation France et la Coalition Nationale Pour l'Éducation Pour Tous du Burkina Faso, en collaboration avec les partenaires de la société civile locale, ont organisé, du 10 au 13 mai 2022, une série de rencontres avec les parties prenantes de la coopération éducative de la France à Ouagadougou et dans les communes de Koubri et Kombissiri au Burkina Faso.

Ces rencontres ont permis d'analyser les engagements de la France au Burkina Faso, selon la perspective des partenaires locaux¹⁷ et notamment de la société civile, et de formuler des recommandations pour une coopération de la France efficace et efficiente qui répondent aux priorités éducatives du Burkina Faso.

Recommandations

Ces recommandations sont issues d'une journée de réflexion menée avec 15 organisations de la société civile (OSC) travaillant sur les questions éducatives au Burkina Faso.

Renforcer la prise en compte du contexte local dans l'orientation des financements

- Promouvoir une approche nexus humanitaire, développement et paix dans les financements à destination des OSC ;
- Créer un guichet spécifique à l'éducation en situations d'urgence (ESU) pour les OSC d'ancrage local : renforcer la résilience éducative dans son ensemble (prioriser la relecture des curricula et les alternatives d'apprentissage au niveau de l'ESU) et renforcer le lien entre éducation et protection ;
- Augmenter le financement à destination de l'Etat en vue de renforcer l'offre et les capacités de formation académique au niveau local (infrastructures, compétences, RH, outils, etc) et d'adapter les modules de formation pour aller vers une éducation émancipatrice (adaptée au contexte burkinabé) et inclusive (formation sur des pédagogie et outils inclusifs - handicap) ;
- Accroître les financements destinés à la société civile burkinabé pour les projets visant à renforcer l'inclusion des enfants et jeunes les plus vulnérables (y compris les enfants handicapés) dans l'éducation ;

Adapter davantage les modalités de financement et de suivi des projets aux capacités locales

- Augmenter l'enveloppe des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD) locale accessibles aux ONGs/associations locales et internationales d'ancrage local sans condition d'un consortium avec une organisation française ;
- Accroître les conventions de programmes avec les ONG/associations nationales et internationales d'ancrage locale qui mettent l'accent sur l'effet structurel du projet ;
- Adapter le cofinancement de l'AFD aux capacités réelles des OSC ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement de la société civile burkinabé pour le suivi des projets financés par la coopération éducative ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur les outils de collecte de données de l'AFD (Ex : OSCAR pour le reporting des projets) ;
- Privilégier l'expertise et les compétences locales (dans la mise en œuvre des projets, évaluations, études, audit, capitalisation etc.).

Renforcer les cadres de concertation et de prise de décisions locales

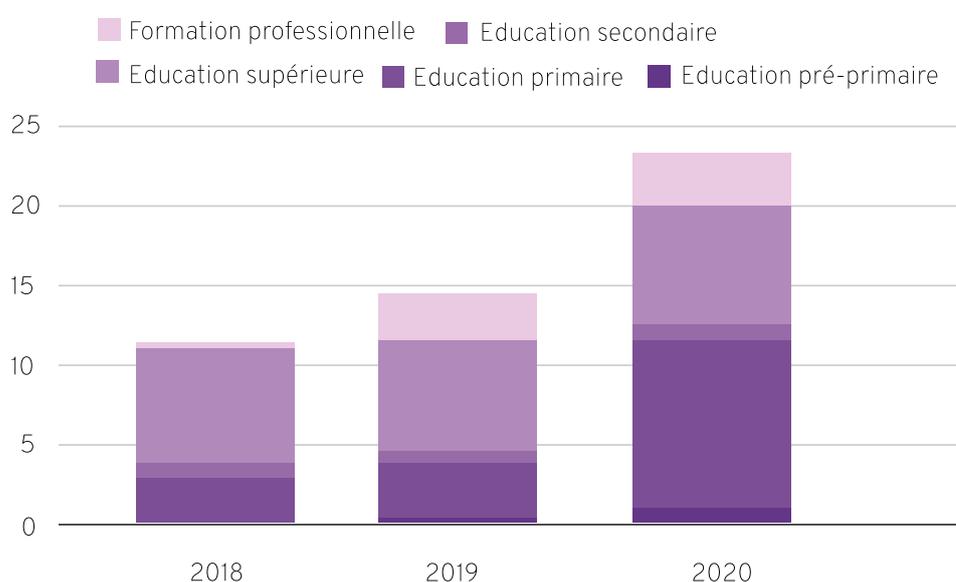
- Créer un cadre d'échanges réguliers entre les OSC - y compris les jeunes et les enfants -, l'AFD et l'ambassade : notamment organiser des rencontres annuelles autour de l'évaluation des interventions de la coopération française pour davantage mesurer l'impact et renforcer la visibilité et la lisibilité des dynamiques impulsées par l'AFD et l'ambassade sur la coopération éducative au Burkina Faso.

¹⁷ Agence AFD, ambassade de France, Cluster Education, Groupe Local des Partenaires de l'Éducation, Ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale, préfets et chargés d'éducation des mairies de Koubri et Kombissiri en tant que bénéficiaires d'un projet cofinancé par l'AFD, Réseau International de Parlementaire pour l'Éducation (IPNed).

Focus sur les interventions de l'Agence Française de Développement et de l'ambassade de France

L'éducation au Burkina Faso est une des grandes priorités affichées de la politique internationale de la France, le Burkina Faso faisant partie des 18 pays prioritaires de la politique de coopération de la France ainsi que du Sahel, région sur laquelle la France s'est engagée à concentrer ses efforts de développement. En 2020, le Burkina Faso est le septième plus gros bénéficiaire de l'aide bilatérale à l'éducation de la France avec des subventions à hauteur de 22,7 millions USD¹⁸.

Evolution de l'APD éducation au Burkina Faso (en millions USD)



Graphique :¹⁹



© Isabelle MERNY/Action Education

¹⁸ Données issues du CAD de l'OCDE, via [//stats.oecd.org/qwids/](https://stats.oecd.org/qwids/)

¹⁹ Graphique : données issues du CAD de l'OCDE, via [//stats.oecd.org/qwids/](https://stats.oecd.org/qwids/)

Les interventions de l'AFD en matière d'éducation au Burkina Faso

Historiquement, le secteur éducatif et la formation professionnelle sont prioritaires pour l'AFD Burkina Faso.

L'AFD soutient le fond commun multi-bailleurs au Burkina Faso géré sous la forme d'un Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST) qui intègre les ressources de 5 autres partenaires.²⁰

Dans ce cadre, l'AFD :

- ➔ soutient - sur fond propre - un Programme d'appui au secteur de l'éducation de base d'un montant de 12 millions d'euros sous forme d'une aide sectorielle sur la période 2020-2024.
- ➔ est l'agent délégataire des fonds du PME pour porter deux financements complémentaires d'un montant total de 55 millions USD sur la période 2018 - 2024.

Ces financements visent à appuyer le programme de développement stratégique de l'éducation de base et le programme sectoriel pour l'éducation et la formation dans le pays²¹. Par ailleurs, l'AFD est également agent partenaire pour un financement accéléré du PME de 7 millions USD sur la période 2019 - 2022 en soutien au plan de Riposte COVID-19 du MENAPLN.

L'AFD finance également l'éducation - hors CAST - via une approche projet à travers :

- ➔ un appui au Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base à hauteur de 9 millions d'euros mis en œuvre par le MENAPLN sur la période 2016 - 2022 ;
- ➔ un appui à la mise en œuvre de la stratégie de scolarisation des enfants en zone à forts déficits sécuritaires à hauteur de 3 millions d'euros mis en œuvre par l'ONG Plan International sur la période 2020 - 2023.

Les ONG/OSC financés par l'AFD via différents guichets (DPA/OSC, divisions techniques) sont également très présentes dans le secteur de l'éducation au Burkina Faso :

- ➔ 5 projets multi-pays dont le BF pour une subvention totale d'environ 9.4 millions d'euros (Action Education,²² Planète Enfants et Développement...)
- ➔ 3 projets pays pour une subvention totale d'environ 2 millions d'euros (ASMAE, Action Education, Solidarité Laïque)

Par ailleurs, l'AFD soutient l'initiative « Priorité à l'égalité » lancée lors du G7 de 2019 pour améliorer l'égalité de genre dans et grâce à l'éducation dans huit pays d'Afrique subsaharienne, dont le Burkina Faso. 10 millions d'euros ont été affectés à l'initiative afin d'apporter un « **appui technique renforcé pour concevoir et mettre en œuvre de manière soutenable des politiques éducatives sensibles au genre, de leur conception à leur évaluation.** » sur une durée de 3 ans.

WoubiBox soutenu par le bureau régional AFD Sahel

L'AFD Sahel appuie à hauteur de 17 000 euros le **Projet WoubiBox**, mené par la Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous du Burkina Faso en partenariat avec Akoma Group et BurkinAction. Le projet vise à contribuer à la continuité pédagogique et éducative dans les zones à fortes tension sécuritaire au Burkina Faso, en :

- ➔ centralisant des ressources pédagogiques ;
- ➔ produisant des contenus pédagogiques adaptés au e-learning ;
- ➔ autonomisant les apprenant.e.s dans leurs apprentissages.

Une phase pilote a été mise en place dans une école et un camp de personnes déplacées internes à Kaya (déc 2021) et se projette sur une expérimentation à plus grande échelle avec un focus sur les contenus pédagogiques et les partenaires ad hoc.

²⁰ Canada, Luxembourg (chef de file), UNICEF, PME, Suisse

²¹ www.afd.fr/fr/ressources/resume-evaluation-appui-pme-afd-programmes-education-burkina-faso

²² Action Education, anciennement Aide et Action

Les interventions de l'ambassade de France en matière d'éducation au Burkina Faso

Au Burkina Faso, l'ambassade mène peu d'interventions sur l'éducation car elle considère qu'il s'agit d'un secteur de concentration de l'AFD.

L'ambassade de France dispose toutefois de **deux instruments de financement** mobilisables :

- ➔ **Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles**, la francophonie et le développement humain (FSPI) via lequel elle soutient le projet « Écosystème Éducatif Innovant au Burkina Faso » à hauteur de 550 000 € sur la période 2020 - 2021, qui vise à appuyer l'apprentissage du français d'étudiants en cursus franco-arabe à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou et développer un réseau de partage de compétences et de recherche autour de l'enseignement du français dans les cursus franco-arabes.
- ➔ **Fonds d'appui aux projets innovants de la société civile et coalitions d'acteurs** (PISCCA) dans lequel l'éducation et formation

professionnelle figurent par incidence dans les projets.

L'ambassade contribue au développement :

- ➔ de la **mobilité étudiante** via une aide (information, orientation, candidatures, suivi post études en France) : 650 visas étudiant.e.s par an, 2 500 étudiant.e.s burkinabés (bourses d'études = +/- 440 000 € / an) en France.
- ➔ de **l'accès à l'enseignement supérieur** au Burkina Faso : appuyer les établissements français dans leur projection au Burkina Faso via des partenaires (ex bachelor of engineering 2IE ; campus IFAG - ISSP etc.)
- ➔ des **partenariats institutionnels** : renforcer les liens, les projets de coopérations entre établissements français et burkinabè pour la recherche et l'enseignement supérieur

Le projet **Tèèlba du Centre de Crise et de Soutien (CDCS)**

Entre 2020 et 2021 le Centre de Crise et de Soutien - le principal outil de l'aide humanitaire d'urgence du Ministère des Affaires étrangères - a également mis en place le projet Tèèlba au Burkina Faso. Ce projet de 298 991 euros, vise à renforcer les capacités de la commune de Ouahigouya afin qu'elle puisse accompagner les familles déplacées internes suite à la situation sécuritaire difficile qui prévaut autour de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali. Ce projet vise notamment à inscrire ou réinsérer les enfants déplacés dans le système éducatif en tenant compte de leur situation lorsqu'ils ont quitté leur zone. Il propose également aux enfants déplacés un accès à des formations professionnelles de leurs choix.

La France est également engagée dans le fonds Education Cannot Wait - via un appui de 4 millions d'euros en 2021 - qui a notamment lancé en collaboration avec le gouvernement et les partenaires techniques et financiers un programme pluriannuel d'éducation visant à assurer l'accès à l'éducation à plus de 800 000 enfants touchés par les crises au Burkina Faso.



© Charlotte FORTUN AVT/Action Education

Les enjeux de la coopération éducative de la France au Burkina Faso

L'éducation en situations d'urgence insuffisamment priorisée

Malgré les efforts constatés, la place de l'éducation en situations d'urgence (ESU) reste insuffisante dans la coopération éducative de la France au Burkina Faso au regard de l'impact sur l'éducation de la crise sécuritaire et humanitaire.

La coopération éducative de la France au Burkina Faso semble rencontrer des difficultés institutionnelles à renforcer ses interventions concernant l'ESU. Il n'existe pas vraiment d'outils spécifiques à l'ESU - à part MINKA qui reste difficilement accessible - mais plutôt des outils pouvant s'adapter et servir à l'ESU.

Le budget de la stratégie ESU vise un financement de 20 milliards de Franc CFA par an. Or, à peine 2 milliards sont actuellement levés au niveau du Cluster Education. Au regard de la situation sécuritaire actuelle, des bailleurs, tels que la Banque Mondiale, ont décidé de geler leur financement.

La diversité des bénéficiaires des fonds du Cluster Education est questionnée et notamment celle des bénéficiaires des financements Education Cannot Wait (ECW). Selon, les partenaires consultés, les critères de ECW s'avèrent trop sélectifs et non équitables vis-à-vis des OSC locales et nationales. Les frais de charges et de fonctionnement représenteraient également une part considérable des financements ECW.

Une coopération déséquilibrée entre partenaires

Le déséquilibre entre les fonds alloués à la société civile et ceux alloués aux Etats est très important, alors que les OSC sont présentes sur le terrain, et sont souvent les seules à accéder à certaines localités. Qui plus est, les appels à projets pour la société civile locale sont quasi inexistantes en matière d'éducation.

Il n'existe également pas de cadre formel de concertations avec les OSC piloté par l'AFD ou l'ambassade, ce qui suscite un manque de visibilité et de lisibilité sur les interventions et la vision de la France en matière d'éducation au Burkina Faso, notamment par les act.eur.rice.s de la société civile et questionne la représentativité des partenariats de la France.

L'Assemblée nationale n'est pas ou peu consultée sur la coopération éducative. Le partage d'expériences et les échanges entre parlementaires français et burkinabé sont inexistantes. Les documents du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE) ne sont pas traduits en langues locales.



Rappel des engagements inscrits dans la loi française de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

« La loi prévoit le doublement des fonds transitant par les organisations de la société civile et des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales entre 2017 et 2022. »²³.

²³ Rapport annuel politique française de développement 2020 - 2022

Des modalités de financement peu adaptées aux capacités et au contexte local

La limite du financement ne permet pas de mener des projets sur le long terme. La part de cofinancement des subventions AFD reste très contraignante pour certaines OSC locales. Le processus d'obtention des fonds est trop lourd.

FOCUS

Des appels à projet OSC désormais destinés aux OSC de droit local

En alignement avec les préoccupations portées notamment par la société civile burkinabé, la Coalition Éducation salue la publication, pour la première fois, de deux appels à projet de l'AFD visant à **soutenir des projets portés directement par des OSC de droit local, dans les pays partenaires**, en vue d'un financement en 2023.²⁴

La Coalition Éducation salue également **la forte augmentation du taux de cofinancement maximum apporté par l'AFD** sur le dispositif I-OSC qui peut s'élever jusqu'à 90 % du budget global du projet.

Ce dispositif s'inscrit en application de l'article 2 de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales adoptée le 4 août 2021.

Toutefois, la Coalition Éducation rappelle que les capacités d'absorption et de décaissement des OSC de droit local doivent être prises en compte dans les volumes des subventions proposées. Qui plus est, les formalités requises dans les appels à projets doivent être adaptées aux réalités des pays partenaires.

Un problème de suivi-évaluation des financements

Le suivi-évaluation mené dans le cadre du CAST reste largement insuffisant malgré une volonté de le renforcer via une approche projet des financements AFD, ce qui souligne une faible exigence de redevabilité des bailleurs sur l'utilisation des fonds par l'État. Ex : dans le cadre du Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base entre 2000 et 2010, plus de la moitié des réalisations n'ont pas été archivées, car la gouvernance étatique a mal géré les fonds alloués. Il est également ressorti un faible suivi sur le terrain des projets OSC soutenu par l'AFD.



© Isabelle MERNY/Action Education



© Isabelle MERNY/Action Education

²⁴ www.afd.fr/fr/appele-manifestation-intention-projet-initiatives-osc-2022

La valeur ajoutée de la coopération éducative de la France au Burkina Faso

La France est un **acteur historique et incontournable de la coopération éducative** au Burkina Faso avec une forte implication dans les différents cadres de concertations et de prise de décision du secteur ainsi qu'à travers des partenariats techniques et financiers de qualité et pérennes.

L'appui de la France vient en **complément du déficit budgétaire dans le secteur de l'éducation** et permet de répondre - y compris via des acteurs non étatiques/ locaux - aux besoins du secteur - notamment en s'adossant aux différents documents politiques du pays - et des populations.

La coopération éducative de la France **répond aux préoccupations du contexte et du système éducatif** au Burkina Faso en portant une attention particulière à l'éducation en situations d'urgence, à l'égalité de genre dans l'éducation, à l'inclusion et à la formation professionnelle.

Les acteur.rice.s consulté.e.s reconnaissent la pertinence des bourses du gouvernement français allouées aux étudiant.e.s burkinabé qui permettent d'accéder à des formations de qualité, au pays de s'insérer dans les standards internationaux et de s'inscrire dans un réseau mondial d'acteurs. Ils reconnaissent également l'importance de la langue française - en tant que seule langue commune - au Burkina Faso et le rôle de la France dans la promotion du bilinguisme et de la francophonie.

L'**approche participative** entre l'OSC subventionnée par l'AFD et l'AFD - notamment via des conseils souvent pertinents, l'accompagnement dans la planification des projets, la souplesse et les recommandations face au terrain/l'adaptation aux contextes d'urgence, est fortement appréciée.

Les **collectivités territoriales françaises** développent également des actions de coopération décentralisée notamment dans la construction des infrastructures éducatives dans certaines localités du Burkina Faso.



© Isabelle MERNY/Action Education



© Charlotte FORTUN/Action Education

Les principaux enjeux de l'éducation au Burkina Faso

Les besoins **en matière d'éducation en situations d'urgence (ESU)** sont très forts, en raison de l'explosion de la crise sécuritaire : il n'y a plus d'écoles ni de centres de formation dans certaines zones du Burkina Faso. Les places dans les écoles publiques sont insuffisantes pour accueillir les jeunes déplacés et le privé reste difficilement accessible. Le pays est confronté à une fermeture massive d'écoles, ce qui a pour conséquence dramatique un retour à l'école très hypothétique pour les populations vulnérables (notamment les filles et les enfants handicapés). 4 148 établissements sont actuellement fermés, affectant plus de 680 000 élèves et plus de 20 000 enseignant.e.s²⁵. Les régions des Cascades et du Sahel sont les plus affectées. Dans certains villages de la zone du Sahel, les écoles sont fermées depuis trois ans. Le budget de l'ESU ne représente que 0,29% (environ 1,7 milliard CFA)²⁶ et laisse de fait des millions de jeunes privés d'éducation avec pour conséquences majeures un risque de radicalisation des jeunes sortis du système, un gonflement du chômage, etc. Aucune fourniture scolaire ni vivres n'ont été reçus par les écoles de certaines communes depuis janvier 2022.

Sur le terrain, face aux conditions sécuritaires et à la crise alimentaire, **l'éducation perd sa place de priorité** pour la population, y compris les parents, mais aussi pour les bailleurs de l'aide public au développement, et pour les bailleurs de l'aide d'urgence. Cela questionne l'effectivité de la loi

sur **l'obligation de scolarisation** des enfants, et au-delà **remet en cause le droit fondamental qu'est l'éducation**. Il convient donc de rappeler que dans un contexte de crise, l'Éducation sauve des vies et promeut la cohésion sociale entre les communautés.

Les indicateurs montrent une croissance en termes d'accès et de réduction des disparités en matière d'éducation entre filles et garçons. En 2021, la parité est atteinte pour l'accès au primaire et au post-primaire. Toutefois, au niveau du secondaire, le **maintien des filles à l'école** reste un problème majeur notamment en raison des stéréotypes et des violences basées sur le genre, des grossesses précoces, etc.

Bien qu'un plan d'action prioritaire avec un focus sur le genre soit mis en œuvre, il existe un besoin important de promouvoir l'hygiène menstruelle pour maintenir les filles à l'école et combattre les grossesses précoces et mettre en place des pratiques pédagogiques sensibles au genre.

L'éducation au Burkina Faso connaît également un problème **de maintien des garçons à l'école** dans les zones à fortes difficultés sécuritaires. Le pays connaît une tendance à la baisse des taux brut de scolarisation des garçons.

²⁵ www.coalition-education.fr/depotWeb/Rapport-mensuel_ESU-du-mois-d-avril_2022-pdf.pdf

²⁶ www.coalition-education.fr/depotWeb/VD-Etat-des-lieux-de-l-education-inclusive-2022-docx-pdf.pdf

Concernant l'**inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap**, bien que le Ministère de l'Éducation en ait fait une priorité, les progrès restent très lents. Concernant l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, en dépit des efforts menés par le Ministère de l'Éducation, il.elle.s restent parmi les plus exclus du système éducatif, du fait de nombreux obstacles qui empêchent leur accès et leur pleine participation à l'éducation.

Il y a un fort besoin de soutenir les initiatives ayant fait leurs preuves, d'investir dans des programmes de formation initiale et continue qui tiennent compte de la diversité des apprenants et de leurs besoins en matière d'apprentissage, pour que l'éducation inclusive soit une réalité.

Afin de répondre de manière adaptée aux besoins de certains enfants en situation de handicap qui nécessitent une prise en charge spécifique (en matière d'éducation, de soins de santé et/ou de réadaptation) il est indispensable de soutenir le renforcement des liens entre les services spécialisés et les services ordinaires. Enfin, les enfants et les jeunes en situations de handicap restent les grands oubliés des actions d'ESU d'une part et de formation technique et professionnelle d'autre part.

Par ailleurs, la **formation technique et professionnelle** n'est pas en adéquation avec le marché de l'emploi actuel : les curricula ne permettent pas aux jeunes formés de pouvoir s'insérer dans le marché de l'emploi, le matériel et l'intégration des TIC restent insuffisants pour la formation technique et professionnelle. De plus, il existe une inégalité claire sur l'accès des filles à certaines filières.

Le **budget de l'éducation reste faible** en raison d'un budget de l'État fragile. Le budget de l'éducation s'élève à 581 milliards de francs CFA, ce qui représente 30% du budget national. 80% du budget de l'éducation est alloué aux salaires.

La **qualité de l'éducation est insuffisante** : 40% des enfants sont en dessous des performances attendues à la sortie de l'école. Les classes sont surchargées avec environ 100 élèves par salle de classe.

Le **pilotage et la gouvernance** sont fragiles, ce qui cause des difficultés à transformer les ressources investies dans l'éducation en résultats concrets. Le pays connaît beaucoup de déperditions actuellement car les ressources ne sont pas gérées efficacement. Les décaissements des fonds alloués aux collectivités territoriales ne sont pas effectifs en raison de lacune dans la budgétisation et la gestion des budgets.

Le respect **des programmes** scolaire est difficile en raison notamment de la fermeture des écoles : 16,52% des établissements fermés soit une progression de 2% en 1 mois.

La **fragilisation de l'économie** liée à l'inflation et la fermeture des écoles fragilise le système éducatif public et engendre une privatisation de l'éducation, à réguler.

Les **cantines scolaires** ne permettent pas de répondre aux besoins nutritionnels des élèves. 18 milliards CFA sont alloués aux cantines chaque année mais la croissance du nombre d'élèves rend insuffisant ce budget.

L'**accroissement de l'exploitation minière artisanale**²⁷ (2 millions de burkinabés en vivent), impacte près de 700 000 enfants travaillant dans plus de 700 mines du pays, et voient leur scolarisation affectée.

L'offre éducative est insuffisante face à une demande croissante, avec un besoin fort en **enseignant.e.s qualifié.e.s**.

70% de la population vit en zone rurale et travaille dans l'économie informelle ce qui impacte la scolarisation des enfants.

27 www.coalition-education.fr/depotWeb/Solidar-Burkina-v02-FR-1-pdf.pdf

Glossaire

Aide multilatérale : Les contributions accordées par un État à des agences ou fonds internationaux, et qui sont déboursées à la discrétion de ces agences ou fonds. La France contribue à plusieurs d'entre eux : Union Européenne, Banque Mondiale, UNICEF, etc. Cependant, certaines de ces contributions sont parfois comptabilisées comme aide bilatérale : c'est notamment le cas lors qu'elles sont fléchées sur un programme/pays spécifique, ou lorsqu'elles sont versées à des agences spécialisées sur un secteur donné. Ainsi, les contributions au PME sont comptabilisées dans l'aide bilatérale de la France selon la nomenclature du CAD de l'OCDE.

Aide bilatérale : Aide accordée par un État à un autre État. L'aide bilatérale de la France à l'éducation passe par différents ministères et agences dont principalement l'Agence Française de Développement, Expertise France, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (notamment via les ambassades) et Proparco.

Éducation de base : Selon la définition de l'Unesco et du Partenariat Mondial pour l'Éducation, l'éducation de base comprend une année de scolarisation pré-primaire, la primaire et le premier cycle du secondaire ; soit les activités qui visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux.

Notre méthode de calcul : Afin de s'aligner le plus possible sur cette définition, les montants d'aide allouée à l'éducation de base sont calculés comme suit : le total de l'aide à l'éducation pré-primaire, le total de l'aide à l'éducation primaire, 50% de l'aide allouée à l'enseignement secondaire, et 75% de l'aide à l'éducation sans niveau spécifié (qui comprend notamment la formation des enseignants ou la construction d'infrastructures).

Fonds Education Cannot Wait : Le fonds Education Cannot Wait (ECW) a été créé en 2016 afin de financer des réponses aux besoins éducatifs des millions d'enfants de 3 à 18 ans vivant des pays en situations de crise et d'urgence (conflits, catastrophes naturelles, épidémies, déplacements internes forcés, etc.). Depuis son lancement, le fonds a appuyé la mise en œuvre de programmes dans 41 pays et touché 6,9 millions d'enfants et d'adolescent.e.s pour un total de 712,2M\$ déboursés. ECW a lancé, en 2022, la campagne #222MillionDreams,²⁸ qui prévoit une conférence de haut niveau sur le financement de l'éducation à Genève les 16 et 17 février 2023, co-organisée par la Suisse et ECW, avec des partenaires stratégiques, dont l'Allemagne, le Niger, la Norvège et le Sud-Soudan. La campagne vise à lever 1,5 Mds de \$ afin de contribuer aux besoins éducatifs des 222 millions d'enfants et de jeunes dont l'éducation est affectée.

Frais d'écolage : Les dépenses consenties par la France pour l'accueil et la formation d'étudiant.e.s étranger.e.s sur son territoire. Les critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE accordent l'éligibilité de ces dépenses dans la comptabilisation de l'APD, ce que la Coalition juge discutable, d'autant plus que la majorité des pays choisissent de ne pas les déclarer.

Partenariat Mondial pour l'Éducation : Le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) est le principal mécanisme de financement multilatéral de l'éducation au niveau mondial, qui met l'accent sur l'éducation de base dans les pays les plus pauvres. Depuis sa création en 2002, le PME estime que grâce à son appui, 160 millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés dans les pays partenaires. Sur la période 2021-2025, il vise à récolter 5 milliards de dollars afin de scolariser 88 millions d'enfants supplémentaires.

Pays prioritaires de l'aide de la France : En 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement a actualisé la liste des pays prioritaires pour l'APD française et identifié 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

Wallis-et-Futuna est une collectivité d'outre-mer française située dans l'océan Pacifique.

²⁸ <https://www.educationcannotwait.org/222milliondreams>

Sources des données :

Aide bilatérale :

- L'ensemble des données présentées sont issues de la base de données Creditor Reporting System de l'OCDE (stats.oecd.org/DownloadFiles.aspx?DatasetCode=CRS1), et sont extraites via le Query Wizard for International Development Statistics ([QWIDS - stats.oecd.org/qwids/](https://stats.oecd.org/qwids/)).
- Les chiffres présentés concernent les décaissements effectifs d'APD bilatérale, exprimés en dollars constants 2020.
- Les données relatives à l'éducation de base sont calculées avec la formule suivante : 100% des montants éducation pré-primaire + 100% des montants éducation primaire + 50% des montants éducation secondaire + 75% des montants éducation niveau non-spécifié.

Partenariat Mondial pour l'Éducation : Les données présentées sont issues du site internet du PME : www.globalpartnership.org/content/donor-contributions-qpe

Fonds Education Cannot Wait : Les données présentées sont issues du site internet du fonds : open.unicef.org/funding-flows?year=total&fund_type=ECW%20Fund





Coalition Éducation, 53 boulevard de
Charonne 75011 Paris

Tél : 01 45 35 13 13
communication@coalition-education.fr



Coalition Education

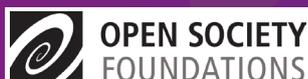


CoalEducation



Coalition Education

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de
l'Agence Française de Développement et
Open Society Open Society Foundations



Ce rapport a été rédigé avec la contribution de :
CLEMENT Louise (Coalition Éducation), COUPEZ Carole (Solidarité Laïque), CROS Mathieu
(Action Education), LE FLOCH Laura (Secours Islamique France), MARTIN Vanessa (Action
Education), POMATTO Valentina (Humanité & Inclusion), RAMBAUD Léa (Coalition Éducation).